

## **SESSION 2022**



## **ATTESTATION SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE NIVEAU 2**

**OBLIGATOIRE** POUR LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'attestation scolaire de sécurité routière niveau 2 est délivrée à

Nom: simon

Date de naissance: 18-07-2007

Établissement : Reims Académie :

Lassale Thillois

Hugo

Prénom

Lieu de naissance :

Fait à : Thillois

le: 20-07-2022

Visa du responsable d'établissement M.Corblin Laurent

rent

\* Rue des écoles 51370 70%55 51370 70%55 03 25 0.9 0.4 10 Millore@cinesp.fr (###Sthillore fr

Signature du candidat

Cachet de l'établissement

UN SEUL DUPLICATA PEUT ÊTRE PRODUIT PAR L'ÉTABLISSEMENT ORGANISATEUR DES ÉPREUVES

L'ASSR niveau 2 est obligatoire pour la délivrance du permis de conduire et valide la partie théorique du Brevet de Sécurité Routière (le BSR correspond à la catégorie AM du permis de conduire) permettant de conduire un cyclomoteur ce document doit absolument étre conservé par le candidat et sa famille.